

## NOTE D'INFORMATION Á DESTINATION DES FAMILLES

Chers parents,

La commune d'AVERMES vient d'informatiser l'ensemble des services liés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse et va déployer à partir du **mardi 8 juin** l'accès à son portail famille sur lequel vous retrouverez les services suivants :

- **Multi accueil la Souris Verte**
- **Relais assistantes maternelles (RAM)**
- **Accueil de loisirs sans hébergement l'ALJA (Accueil de Loisirs des Jeunes Avermois)**
- **Restauration scolaire**
- **Affaires scolaires**

Ce déploiement a pour objectif de simplifier vos démarches administratives, est disponible sur PC, tablettes ou smartphone 24 heures sur 24 et vous permettra de déposer un dossier unique avec l'ensemble des documents qui vous sont actuellement demandés plusieurs fois. Á chaque changement de situation, de coordonnées, il vous suffira de vous connecter à votre compte, d'apporter les changements nécessaires pour mettre à jour votre dossier sans aucune autre démarche à effectuer. Nous vous demanderons tous les ans de vérifier les renseignements qui sont rattachés à votre dossier afin de le renouveler.

La mise en place du portail se fera par étape, suivant le calendrier suivant :

- **Á compter du mardi 8 juin** : inscriptions pour les vacances d'été à l'ALJA,
- **Á compter du lundi 21 juin** : inscriptions pour le service restauration pour la rentrée scolaire de septembre 2022.

**Á préciser que vous n'aurez besoin de créer votre compte qu'une seule fois, les familles qui auront effectué la démarche pour l'inscription à l'ALJA cet été, n'auront pas besoin de renouveler l'opération pour l'inscription au restaurant scolaire à la rentrée de septembre, cela se fera automatiquement.**

**IMPORTANT** : les familles dont les enfants ont fréquenté le multi accueil la SOURIS VERTE, possèdent déjà un compte même si celui-ci ne fréquente plus la structure. Ces familles sont invitées à prendre contact avec le service des affaires scolaires afin la réactivation de leur compte pour récupérer leurs données sur ce nouveau portail. Il suffira ensuite de mettre à jour les renseignements de celui-ci.

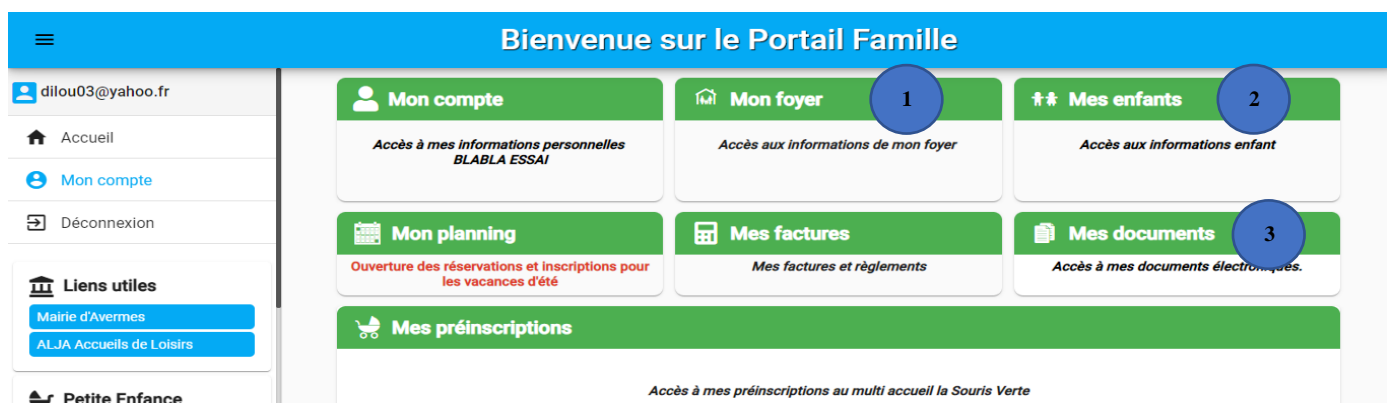
**Afin de réaliser cette opération merci de suivre la procédure suivante :**

- 1- Vous vous connectez dans le navigateur internet sur [avermes.portail-familles.app](http://avermes.portail-familles.app)
- 2- Vous cliquez sur « créer un compte »

1

2

- 3- Vous accédez au formulaire de création de nouveau compte
- 4- Remplissez le formulaire → validez → 1 créez votre foyer → 2 ajoutez vos enfants
- 3 puis déposez vos documents

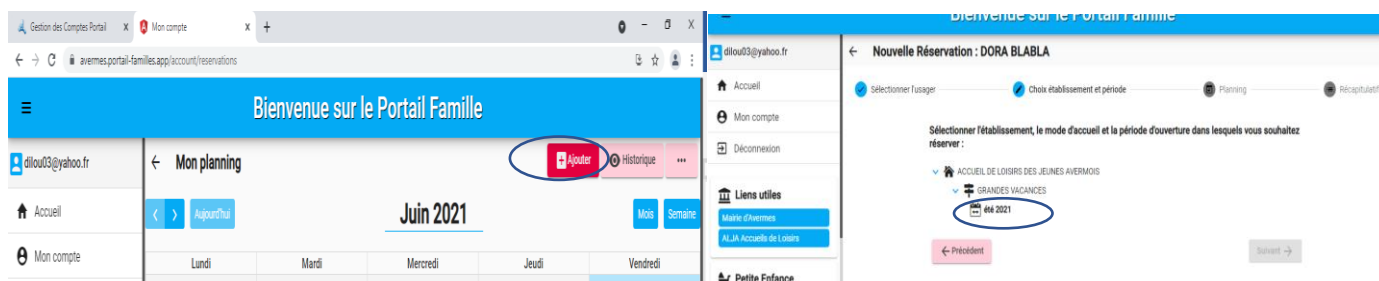


5- Une fois tous les éléments renseignés, votre demande sera vérifiée et contrôlée par les services compétents qui valideront votre dossier par courriel, ou bien, vous demandera un complément d'information par courriel. **Nous attirons votre attention sur le fait qu'il y aura un délai de traitement entre votre demande de création de compte et la validation de celui-ci. Vous ne pourrez accéder aux inscriptions que lorsque cette validation sera effectuée.**

6- Une fois votre dossier validé, vous pourrez vous rendre à nouveau sur votre compte et accéder à vos plannings



7- En cliquant sur le bouton « ajouter » vous pourrez accéder aux inscriptions auxquelles vous pouvez prétendre et pourrez sélectionner la période d'inscription de votre choix



8- Choisissez dans le calendrier les jours où votre enfant devra être inscrit sur la structure

9- Validez : un récapitulatif de vos réservations s'affiche et vous n'avez plus qu'à valider.

10- Les services examineront votre demande et en fonction valideront l'inscription de votre ou vos enfants.

Aide aux démarches : pour les personnes ne possédant pas d'accès internet, une aide pourra être proposée sur rendez-vous en mairie (CCAS ou affaires scolaires).

Une nouvelle note à destination des familles vous sera communiquée après le 21 juin afin de vous informer des nouvelles modalités de fonctionnement du service restauration scolaire qui s'appliquera à partir du 2 septembre 2021.

Nos services restent à votre disposition et feront le maximum pour assurer des délais de traitement de vos dossiers raisonnables, néanmoins ce déploiement étant très conséquent, nous comptons sur votre compréhension, votre patience et votre indulgence.

**Le Maire,  
Alain DENIZOT**